



Communiqué de presse

Luxempart cède sa participation dans Direct Energie

Luxempart annonce faire partie du projet de rapprochement de Direct Energie avec TOTAL sous forme de l'achat d'environ 75% du capital détenu par les principaux actionnaires.

Dans cette opération, Luxempart cédera, après réalisation des conditions suspensives, dont notamment l'approbation par les autorités de la concurrence, environ 4,2 millions de titres à €42 par action. Le dividende de € 0.35 par titre payable en 2018 reste acquis.

L'impact de cette opération sur la dernière NAV par titre publiée du 15 mars 2018 (€ 69.12) est estimé à environ €1.80 par titre.

Il est rappelé que Luxempart a pris une participation en Poweo en 2007, a renforcé sa position les années suivantes et a apporté ses titres à Direct Energie dans le cadre de la fusion entre les deux entités en 2012. Des représentants de Luxempart ont siégé aux conseils d'administration de Poweo et de Direct Energie.

Direct Energie est devenue un des acteurs majeurs de l'électricité et du gaz en France et a connu un développement commercial considérable.

La cession du groupe Direct Energie à TOTAL est l'aboutissement d'un parcours de création de valeur permettant à Luxempart de réaliser un TRI de 18% sur cette participation. L'impact sur le résultat consolidé IFRS 2018 sera limité à environ €M 11 du fait de l'enregistrement progressif des plus-values les années précédentes.